



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, SEGUY Jean-Luc.

Etait absent excusé et ayant donné procuration : Philippe PARIAT a donné procuration à Marie-Christine LAPEYRE. ,

Etait absente excusée : Aline JACQUET.

Madame Violette MARCHADIER est désignée secrétaire de séance.

RAPPEL ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation des comptes de gestion 2018

(Budget principal, budget gymnase et budget annexe assainissement)

2 – Examen et vote des comptes administratifs 2018

(Budget principal, budget gymnase et budget annexe assainissement)

3 – Marché de travaux : stade : proposition affermissement tranches optionnelles

4 – Modification des effectifs

5 – Gymnase : détermination d'une redevance annuelle pour l'utilisation de la toiture photovoltaïque

6 – Dossier amende de police 2018-2019

7 – Proposition de saisir la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) : projet bâtiment commercial de 400 m².

8 – Mise à disposition au SYDED : parcelle pour l'installation de stockage des déchets inertes

9 – Partenariat avec la CAF : convention de financement ALSH

10 – Signalétique : dénomination d'une voie

11 – Questions Diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 18 Février 2019, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec une abstention celle de Patricia CHATELIN et deux oppositions celles de Sébastien NODARI et Charles LONJOU.

Il rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil, à savoir :

2019-1 : validation devis entreprise SAVEM pour un montant de 21 249 € HT soit 24 498.80 € TTC pour l'acquisition d'un module complémentaire pour les bâtiments modulaires qui abritent l'accueil de loisirs périscolaire communal et l'accueil de loisirs extra scolaire intercommunal. Entreprise SAVEM basée à SAINT SAUVEUR(31).

2019-2 : Proposition d'indemnisation pour le montant de 310 € suite à un sinistre après casse d'un coffret ENEDIS pour 644.45 € lors des travaux de fauchage.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation des comptes de gestion 2018

Budget principal, budget gymnase, et budget annexe assainissement

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2018, les résultats sont conformes et identiques. Après présentation et délibération, l'assemblée approuve à la majorité les comptes de gestion 2018 présentés avec deux abstentions, celles de Patricia CHATELIN et Charles LONJOU et un vote contre celui de Sébastien NODARI.

2 – Examen et vote des comptes administratifs 2018

Budget principal, budget annexe gymnase, budget annexe assainissement

Le Maire désigne Paul PINSARD, 1^{er} adjoint pour présider ce point de l'ordre du jour. Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats et se retire de la séance.

Paul PINSARD donne lecture des comptes administratifs détaillés par section de fonctionnement et d'investissement, les résultats sont arrêtés comme suit pour les 3 budgets.

Compte administratif : budget principal

La section de fonctionnement est arrêtée pour les montants suivants :

Total des recettes : 1 894 936.91 €

Total des dépenses : 1 705 461.00 €

Excédent de l'exercice : 189 475.91 €

Excédent antérieur de l'exercice : 15 000.00 €

Résultat cumulé de clôture : 204 475.91 €

La section d'investissement :

Total des dépenses : 888 600.90 €

Total des recettes : 898 501.70 €

Résultat d'investissement : 9 900.80 €

Résultat antérieur : -262 891.97 €

Résultat de clôture : - 252 991.17 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 413 330 €

Recettes : 470 157 €

Excédent : 56 827 €

Besoin de financement de clôture : 196 164.17 €

Projet d'affectation pour le vote du budget 2019 :

Affectation au 1068 : 196 164.17 € (obligatoire)

Affectation complémentaire : 3 311.74 €

Soit un total d'affectation en investissement : 199 475.91 €

Report en fonctionnement : 5 000 €

Compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

Recettes : 56 214.81 €

Dépenses : 32 394.06 €

Excédent de l'exercice : 23 820.75 €

Excédent antérieur de l'exercice : 63 675.69 €

Résultat cumulé de clôture : 87 496.44 €

Section d'investissement :

Dépenses : 20 081.02 €

Recettes : 24 969.51 €

Résultat d'investissement : 4 888.49 €

Résultat antérieur : **88 627.59 €**

Résultat de clôture : 93 516.08 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 50 000.00 €
Déficit : - 50 000 €
Résultat de clôture : 43 516.08 €
Pas de besoin de financement de clôture.

Compte administratif du budget GYMNASSE :

Section de fonctionnement :
Recettes : 55 835.83 €
Dépenses : 11 556.00 €
Excédent de l'exercice : 44 279.83 €
Excédent antérieur de l'exercice : 41 560.86 €
Résultat de clôture de fonctionnement : 85 840.69 €

Section d'investissement :
Dépenses : 43 333.40 €
Recettes : 57 256.95 €
Résultat d'investissement : 13 923.55 €
Déficit antérieur : 49 589.95 €
Résultat de clôture : 35 666.40 €
Pas de restes à réaliser.

Besoin de financement de clôture : 35 666.40 €

Projet d'affectation au budget 2019 :
Affectation obligatoire au 1068 : 35 666.40 €
Report en section de fonctionnement : 50 174.29 €

Après lecture faite et délibération, l'assemblée vote à la majorité les trois comptes administratifs 2018 (Budget principal, budget annexe assainissement et budget annexe gymnase) avec deux abstentions (Patricia CHATELIN et Charles LONJOU) et un vote contre celui de Sébastien NODARI.

3 – Marché de travaux : stade : proposition affermissement tranches optionnelles

Lors du conseil municipal du 17/12/2018, il a été effectué l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de terrains de sport et éclairage dans l'enceinte du futur complexe sportif.

Rappel des montants :

-Entreprise RAFFY BTP : montant offre de base : 248 407.95 € HT

-Entreprise FAUCHE : montant offre : 47 910.06 € HT.

Les autorisations administratives avec le permis d'aménager ont été obtenues le 28/02/2019.

Les marchés de travaux ont été notifiés le 7/03/2019.

Pour le lot 1 : terrassement, VRD et équipements annexes: des tranches optionnelles ont été proposées et selon le cahier des clauses administratives particulières, le conseil municipal bénéficie d'un délai réglementaire d'un mois pour affermir ces tranches conditionnelles après la notification de marchés.

Après la réunion de préparation avec l'entreprise RAFFY, il est d'avis de proposer l'affermissement des tranches optionnelles suivantes, à savoir :

-la tranche optionnelle 01 : drainage terrain d'honneur : 33 999 € HT

-la tranche optionnelle 02 : clôture et mains courantes : 68 769.20 € HT

-la tranche optionnelle 02 : plus-value pour clôture en panneaux rigides : 27 450 € HT non retenue,

Montant des travaux supplémentaires : 102 768.20 € HT soit 123 321.84 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'affermissement des tranches optionnelles soit un montant total de 102 768.20.20 € HT et 123 321.84 € TTC.

Le lot 1 est composé de la tranche ferme de 248 407.95 € HT et des tranches conditionnelles de 102 768.20 € soit un total HT de 351 176.15 € HT soit 421 411.38 € TTC.

Le lot 2 : 47 910.06 € HT soit 57 492.07 € TTC.

Le marché de travaux pour l'aménagement de terrains de sports et l'éclairage est d'un montant de 399 086.21 € HT – 478 903.45 € TTC.

4 – Modifications des effectifs

Des modifications sont nécessaires pour plusieurs services de la collectivité :

Service technique :

- La création d'un poste d'adjoint technique à 31h/semaine à compter du 1/04/2019 et suppression du poste d'adjoint technique à 20 h/semaine pour augmentation du temps de travail.
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 02/05/2019.
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 10 h/semaine à compter du 7/04/2019.

Service administratif :

- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 01/06/2019.

Après délibération, l'assemblée valide les créations de postes à l'unanimité pour:

-création poste adjoint technique à 31h/semaine au 01/04/2019,

-création poste adjoint technique à temps complet au 01/04/2019

-création poste adjoint administratif à temps complet au 01/06/2019

L'assemblée valide à la majorité avec une abstention celle de Daniel PASQUIER : la création du poste d'adjoint technique à 10h/semaine au 7/04/2019.

5 – Gymnase : détermination d'une redevance annuelle pour l'utilisation de la toiture photovoltaïque

Pour information, l'emprunt de 260 000 € pour financer la toiture photovoltaïque est arrivé à son terme le 28/11/2018.

Chaque année la centrale photovoltaïque produit de l'électricité pour une recette moyenne de 52 000 à 55 000 €. Les coûts de fonctionnement sont en moyenne de 10 000 à 11 000 € /an.

Sur les conseils du Trésorier, comptable de la collectivité, il est possible de reverser l'excédent annuel du budget annexe au budget principal. Il est proposé pour cela de fixer une redevance annuelle pour l'utilisation de la toiture photovoltaïque.

Je vous propose de fixer une redevance annuelle de 45 000 €. Les crédits budgétaires seront inscrits à partir de 2019 sur les budgets correspondants.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la fixation d'une redevance annuelle de 45000 € du budget annexe toiture photovoltaïque du gymnase vers le budget principal de la commune.

6 – Dossier amende de police 2018-2019

Pour l'année 2019, nous avons plusieurs dossiers susceptibles d'être éligibles au titre des amendes de police.

Au mois de février, Monsieur Benoît CABRIT du service territorial routier du Conseil Départemental a rencontré Paul PINSARD pour examiner plusieurs demandes :

-Secteur de Piboulède

-Secteur RD6

-Secteur zone artisanale de Lissaure

Les services du STR doivent adresser un chiffrage de ces propositions et une validation pourra être proposée et détaillée à un prochain conseil municipal avec plan de financement à définir et valider.

7 – Proposition de saisir la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) : projet bâtiment commercial de 400 m².

Le permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment commercial d'une superficie totale de 400 m² est en cours d'instruction à la DDT.

Le Syndicat Mixte du SCot de Cahors et du Sud du Lot s'est réuni le 18 février 2019 et a émis un avis favorable avec réserve sur ce projet.

Le conseil municipal propose que le porteur de projet, avant toute location ou vente, demande un avis à la commission économie locale composée d'élus et de commerçants, artisans. Cette dernière devra déterminer si le projet peut contribuer à la revitalisation du tissu commercial par une offre non présente actuellement et si le projet n'altère pas la préservation du tissu commercial du centre-bourg. Si cette première solution s'avère négative, le conseil municipal saisira la commission départementale d'aménagement commercial.

8 – Mise à disposition au SYDED : parcelle pour l'installation de stockage des déchets inertes

Le Syded nous adresse une proposition de procès-verbal de mise à disposition par la commune de biens affectés à l'exercice de la compétence traitement des déchets par le SYDED du LOT. A titre de régularisation et de conformité à la réglementation, il est proposé la mise à disposition des parcelles AE 160, 199 et 200 entre la commune « propriétaire » et le SYDED « exploitant ».

Après examen et délibération l'assemblée valide à l'unanimité la mise à disposition des parcelles AE 160-199 et 200 pour l'exploitation du stockage des déchets inertes par le SYDED du Lot.

9 – Partenariat avec la CAF : convention de financement ALSH

La CAF propose de nouveau une poursuite du conventionnement, du partenariat pour le soutien au financement de l'activité périscolaire (ALSH) pour les années 2019 à 2022, soit 4 ans.

L'assemblée valide à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

10 – Signalétique : dénomination d'une voie

Suite aux travaux réalisés pour la viabilisation des deux lots au Pech Fourcat, il convient de délibérer sur la dénomination de cette voie.

Après examen et délibération à l'unanimité, la voie créée pour la desserte des deux lots est dénommée : combe du Pech Fourcat.

11 – Questions Diverses

Daniel PASQUIER demande si le local acquis par le droit de préemption BW 201 a été visité et si un état des lieux sommaire a été fait.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50.

LALBENQUE, le 1^{er} avril 2019
Le Maire

Signé

Jacques POUGET.